



RÉGATES ÉCOVOILE 2026 7, 8 et 9 août

INSTRUCTIONS DE COURSE (F18)

Écovoile Baie-des-Chaleurs, Carleton-sur-Mer, Québec

1 RÈGLES

- 1.1 La régate sera régie par :
 - a) Les règles telles que définies dans « Les Règles de la Course à la Voile » (Voile Canada/World Sailing).
 - b) Les règles techniques telles que définies par le document « Règles techniques » (CAN F18, section Québec).
 - c) Les règles de classe F18 telles que décrites par « l'International Formule 18 Catamaran Association ».
- 1.2 En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.
- 1.3 Le système de handicap Portsmouth sera utilisé pour la classe catamaran Open.
- 1.4 Chaque voilier doit soumettre son numéro de voile à l'inscription et ce numéro doit correspondre au numéro indiqué sur la voile. Pour les quillards qui n'ont pas de numéro de voile, il est possible de donner le nom du bateau s'il est affiché sur la coque ou une marque distinctive qui permettra au comité de course de reconnaître l'embarcation.

2 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 2.1 La régate est ouverte à la classe F-18
- 2.2 Les participants peuvent changer de gréements au cours de l'événement. Cependant, les voiles changées doivent obligatoirement porter le même numéro de voile, soit celui soumis à l'inscription.
- 2.3 Un minimum de 3 inscriptions est nécessaire pour constituer une classe. Tous les compétiteurs doivent signer le formulaire de décharge de responsabilité. Si l'athlète est âgé de moins de 18 ans, le formulaire doit être signé par son gardien légal.
- 2.4 L'inscription sera officielle quand tous les documents nécessaires seront soumis et le paiement acquitté.

3 FRAIS D'INSCRIPTION

Type d'embarcation	Frais d'inscription
F18	110 \$

3.1 Formulaire d'inscription disponible sur www.ecovoile.com/

4 AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel, situé dans les fenêtres du local principal d'Écovoile Baie-des-Chaleurs, situé au 499, boul. Perron.

5 MODIFICATION AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée avant 9h00 le jour où elle entrera en vigueur, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

6 SIGNAUX FAITS À TERRE

- 6.1 Les signaux faits à terre seront envoyés à partir du site principal d'Écovoile Baie-des-Chaleurs.
- 6.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, « 1 minute » est remplacé par « pas moins de 30 minutes » dans Signaux de course : Aperçu.

7 PROGRAMME DES COURSES

Date	Heure	Événement
Vendredi 7 août	10 :00 à 15 :00 08 :00 à 18:00	Journée d'entraînement des coureurs Inscriptions sur place
Samedi 8 août	07 :30 08 :00 09 :00 16 :00 18 :00 18:15 19:00	Fin de confirmation des dossiers d'inscription Réunion des barreurs (Plage municipale) Premier signal d'avertissement de la journée Dernier signal d'avertissement possible Affichage des résultats préliminaires (Catamaran et dériveurs) Souper Bénéfice au Club Nautique (marina) au 183 Rue du Quai Spectacle gratuit Trio Gino Dicky (première partie) au Club Nautique de Carleton
Dimanche 9 août	08 :00 09 :00 13 :30 15 :00 ou avant	Réunion des barreurs (Plage municipale) Premier signal de départ de la journée Dernier signal de départ des Régates Écovoile Cérémonie de remise des trophées

8 PAVILLON DE CLASSE

Les pavillons de classe seront :

Classe	Pavillon
F18	F18 sur fond jaune

9 ZONES DE COURSE

Les zones de course sont situées sur la baie, en face d'Écovoile Baie-des-Chaleurs.

10 PARCOURS

- 10.1 Pour les catamarans, il y aura des parcours de type «régate de bouée».
- 10.2 Pour les catamarans, si les conditions le permettent, une manche de type «longue distance» pourrait être lancée le samedi matin ou après-midi..
- 10.3 Les schémas de l'annexe A montrent les parcours (régate de bouées et régates longue distance), incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.
- 10.4 Le nombre de tours à effectuer sera précisé à la réunion des barreaux. Le nombre de tours correspond au nombre de fois où il faut passer la bouée au vent.
- 10.5 Le comité de course pourrait modifier la configuration du parcours.
- 10.6 Si les conditions le permettent, une manche de type «longue distance» pourrait être lancée durant la régates.

11 MARQUES

Les marques sont illustrées sur le schéma du parcours à l'annexe A.

12 DÉPART

- 12.1 La ligne de départ sera située entre le mât du bateau de comité affichant le pavillon orange au côté tribord de la ligne de départ et une bouée rouge, située au côté bâbord de la ligne de départ.
- 12.2 Les bateaux des classes dont le signal de départ n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ.
- 12.3 Lors d'un rappel général, la classe rappelée reprendra immédiatement sa séquence de départ. Le départ des autres classes sera repris à la suite du départ de la classe rappelée.
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas de départ au plus tard 5 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie la règle A4.1.
- 12.5 Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26, avec le signal d'avertissement fait 5 minutes avant le départ.

Signal	Temps (minutes)	Pavillon	Action	Signal sonore
--------	--------------------	----------	--------	------------------

Avertissement	5	Classe	Hissé	1
Préparatoire	4	Préparatoire	Hissé	1
Une minute	1	Préparatoire	Affalé	1
Départ	0	Classe	Affalé	1

13 CHANGEMENT DE BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course déplacera la marque originale (ou la ligne d'arrivée vers une nouvelle position.
- 13.2 Si un parcours comporte une porte (Gate), lorsqu'une bouée de cette porte est manquante, la bouée restante de la porte doit être laissée à bâbord.

14 ARRIVÉE

- 14.1 Pour les parcours de bouées, la ligne d'arrivée sera délimitée par le pavillon orange hissé sur le mât du bateau comité, et par une bouée verte située du côté tribord du bateau comité à un angle d'environ 45°.
- 14.2 Pour la manche longue distance, des détails sur la ligne d'arrivée seront divulgués lors de la réunion des barreurs.

15 TEMPS LIMITES

Les temps limites seront (en minute) :

Classe	Type de manche	Temps limite	Temps limite pour la marque 1 ou 2	Temps cible
F18	Régate de bouées	60	20	40

- 15.1 Si aucun bateau n'a pu contourner la marque 1 à l'intérieur de la limite de temps pour celle-ci, la course sera abandonnée. L'incapacité de rencontrer le temps cible ne servira aucunement comme prétexte pour une réclamation. La règle 62.1(a) est ainsi modifiée.
- 15.2 Pour le meilleur intérêt de la flotte et des concurrents, le comité de courses pourra accorder les ordres d'arrivée des bateaux qui retardent la fin de course (sur la fin de parcours). L'abréviation pour une fin sur parcours sera OCF. Les règles 28.1, 35 et A4 sont ainsi modifiées.

16 RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION

- 16.1 Les réclamations devront être écrites sur les formulaires disponibles au bureau de la régate et être remises au bureau de la régate à l'intérieur du temps limite lequel sera de 30 minutes suivant l'arrivée du bateau comité à la fin de la journée.
- 16.2 L'ordre d'instruction des réclamations sera affiché au plus tard 15 minutes après la fin de la période de réclamation. Cet avis informe les concurrents du lieu et du moment approximatif de la réclamation qui les concernent ou pour laquelle ils sont appelés comme témoins.
- 16.3 L'ordre d'instruction des réclamations par le comité de course ou par le comité des réclamations sera affiché pour informer les bateaux sous la règle 61.1(b).
- 16.4 Les décisions du jury seront sans appel comme prévu dans la règle 70.5.

17 CLASSEMENT

- 17.1 Le système de points « A minima » est utilisé tel que décrit à l'annexe A.4.1 et A.4.2 des *Règles de Course à la Voile*.
- 17.2 Des classements distincts seront réalisés pour les manches de type «régate de bouées» et celles de type «longue distance»
- 17.3 Classement - Régate de bouées
- a) Quand moins de cinq (5) courses ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses points dans toutes les courses.
- b) Quand entre cinq (5) et huit (8) courses ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
- c) Quand neuf (9) courses et plus, ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.

18 RÈGLES DE SÉCURITÉ

- 18.1 Les concurrents doivent porter un gilet de sauvetage approuvé par les autorités nationales en tout temps lorsqu'ils sont sur l'eau.
- 18.2 Tous les voiliers doivent s'enregistrer en sortant et en revenant du parcours auprès d'un officier qui se tiendra près du bureau d'accueil d'Écovoile Baie-des-Chaleurs.
- 18.3 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course avant de quitter le parcours, ou si ce n'est pas possible, immédiatement après son arrivée sur la plage.

19 REMPLACEMENT D'UN PARTICIPANT

Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable, par écrit, du comité de course.

20 CONTRÔLE DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de courses.

21 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 21.1 Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonnés ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 21.2 Les directeurs d'équipe, les entraîneurs et autres personnes supportant les participants, doivent enregistrer leur bateau auprès du Comité d'Organisation des courses.

22 LOCALISATION DES VOILIERS SUR TERRE

- 22.1 Les voiliers doivent être installés dans l'aire désignée.
- 22.2 De préférence, apportez des vis de type «piquet pour animaux domestique», des pieux ou des poids pour éviter que votre bateau se déplace durant les grains.
- 22.3 Les remorques seront situées entre le boulevard Perron et le terrain de Basket-ball

23 ÉVACUATION DES DÉTRITUS

Les détritrus doivent être placés à bord des bateaux d'assistance ou officiels.

24 PRIX

Des prix seront attribués aux concurrents de chaque classe terminant premier, deuxième et troisième dans la régate.

25 DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

26 ASSURANCES

Chacun des participants doit être assuré avec une assurance admettant les tierces parties.

ANNEXE A – ILLUSTRATION DES PARCOURS

Parcours 1 – F18 et catamaran open

Départ – 1 – 2 (Gate) - 1 – 2 (Gate) - Arrivée

